

Nous répondons aux besoins des états et des entreprises

Dans quel domaine intervient votre établissement ?

ALC intervient, en Afrique occidentale, dans les domaines liés au Conseil financier et stratégique, à la restructuration financière et de dettes, aux financements de projets et aux levées de fonds en faveur des Etats et des entreprises, qu'elles soient privées ou publiques. Pour rappel, ALC a été créé en 2006, à la faveur de la cession des actifs de la banque Belgo-lisane par Fortis, notamment du département Banque d'Affaires (Africa Merchant Bank). Ainsi, en matière de restructuration financière, nous sommes intervenus pour le compte de la Société de transport Urbain d'Abidjan (SOTRA) qui cumulait 33 milliards FCFA de pertes, de PALMCI-Group



Serge Tidiane Diop
Managing Director

SIFCA avec 21 milliards FCFA de pertes cumulées et 58 milliards FCFA de dettes, de SENELEC au Sénégal, avec un cumul de pertes de 174 milliards FCFA dans le cadre de sa recapitalisation ou encore de SN SOSUCO au Burkina Faso. En matière de conseil stratégique, nous avons apporté notre expertise lors de la filialisation des activités pour la création du Groupe SOTRA, pour l'évaluation des filiales de la holding du Groupe Atlantique ainsi que pour effectuer le diagnostic économique et financier, et élaborer le plan d'affaires d'entreprises ou de projet d'envergure.

Pour le volet des financements structurés, ALC a arrangé et levé un montant cumulé de 320 milliards de FCFA à travers des opérations telle que l'emprunt obligataire SOTRA 6,5% 2007-2012 (10,2 milliards FCFA), l'émission d'Obligations du Trésor par Adjudication pour l'Etat de Côte d'Ivoire 2014-2019 (70 milliards de FCFA), la titrisation des créances publiques sur Côte d'Ivoire Telecom (18 milliards de FCFA) et des opérations syndiquées pour le financement de PALMCI (15 milliards FCFA), de SN SOSUCO (13 milliards de FCFA), de Teyliom group (7 milliards de FCFA) ou encore du Fonds d'Entretien Routier de Côte d'Ivoire (180 milliards de FCFA). Nous sommes également très actifs dans le secteur de l'électricité pour le volet conseil stratégique et financier et pour la structuration et le financement de projets de type PPP.

Nous avons une capacité de financial modelling appréciable de même qu'une bonne expérience en matière de structuration financière couplée à un réseau de placement de risque en multi devise.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Nous nous appuyons sur notre expérience depuis 2006 pour remporter des contrats face aux banques régionales et internationales dont la notoriété est un avantage. Nous devons par conséquent faire un effort particulier pour mieux nous faire connaître auprès des décideurs. Nous avons toutefois la spécificité du coût d'approche car nous pouvons intervenir sur des dossiers de différentes tailles, là où les banques internationales ont un seuil minimum d'intervention. De même, nous avons parfois à affronter les préjugés de certains acteurs locaux et internationaux à qui nous répondons par notre capacité à délivrer un travail de qualité aux standards internationaux. Nous disposons de collaborateurs compétents qui ont reçu une formation à l'étranger pour certains ou qui ont une formation purement locale pour d'autres. Nous démontrons ainsi qu'il existe une réponse réelle sur notre marché aux préoccupations de nos Etats et de nos grandes entreprises, parallèlement aux offres des banques internationales. Il est également important de souligner que notre indépendance vis-à-vis du réseau bancaire qui pourrait être perçu comme une faiblesse constitue en réalité une force lors des négociations des termes et conditions de nos interventions.

Au niveau de la réglementation de notre activité, il nous semble important de poursuivre nos échanges avec les autorités des marchés de l'UEMOA sur la nécessité d'encadrer notre métier pour lui conférer davantage de stabilité et de crédibilité. Le modèle français prévoit un dispositif d'adhésion obligatoire à une association professionnelle, ou l'acquisition d'un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou d'un statut plus large d'établissement de crédit lorsque cette activité relève du département "Corporate Finance" d'une banque. Il est de ce fait nécessairement enregistré sur une liste tenue par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Quelles perspectives pour ALC ?

Nous entendons poursuivre notre croissance graduelle en proposant une réponse adaptée à notre marché, améliorer notre offre qualitative et pourquoi pas, étendre nos activités sur de nouveaux marchés au sud du Sahara. Nous envisageons, également, de développer notre activité de gestion de fonds commun de titrisation de créances, pour laquelle ALC Titrisation (entité de ALC Group) a reçu un agrément des autorités du marché en 2012. Il s'agit d'une activité nouvelle qui démarre lentement et qui représente un formidable levier financier, innovant et alternatif, pour le financement des créances existantes et futures dans divers domaines, que ce soit celui du logement ou du refinancement des créances bancaires en passant par le financement des infrastructures (péages, revenus de concessions, etc.) ou celui de la trésorerie et de l'investissement public adossée sur des créances granulaires et quantifiables. Notre fonds commun de titrisation de créances est également un véhicule qui peut servir dans le cadre de la finance islamique, notamment pour les émissions de sukuk.